

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 40
ÉDOUARD ROUVEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 4.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 3 Août 1880

ACTES OFFICIELS

Le Prince, par une Ordonnance du 28 juillet, dont le texte se trouve ci-après, déclare dissous le mariage civil contracté le 21 septembre 1869 entre S. A. S. le Prince Albert, Prince Héritaire, et Madame la Princesse Marie-Victoire de Douglas Hamilton.

Par Ordonnance Souveraine du 24 du même mois, M. le Comte Joseph-Louis-Alexandre de Damas a été nommé Chef d'Escadron d'Etat-Major et attaché à la Personne de Son Altesse Sérénissime en qualité d'Aide de Camp.

CHARLES III,

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Depuis le jour où Nous avons pris possession de la Souveraineté de Monaco, Nous nous sommes attaché à continuer l'œuvre de Nos Augustes Prédécesseurs, et Nous n'avons jamais oublié que la justice est le plus solide fondement de la durée des Etats et du bonheur des peuples. Nous avons donc employé tous Nos soins à rendre les meilleures Lois possibles et à en assurer l'exécution; cependant Notre tâche n'est pas entièrement accomplie, et, sur l'avis de personnes de grande expérience, Nous avons reconnu qu'un Statut solennel devra déterminer les dispositions constitutives de Notre Famille et les règles particulières à l'Etat Civil de ses membres, puisque l'Ordonnance Souveraine du vingt janvier mil huit cent soixante-trois ne s'est occupée que de la forme même des actes qui les concernent et non des conséquences et des effets qu'ils devraient produire; ce travail exige un examen attentif des vieilles traditions qui régissent Notre Principauté et doit être l'œuvre de sérieuses études;

mais une circonstance imprévue Nous oblige à prendre une Décision immédiate sur une question importante qui Nous est soumise. En effet, la Princesse Marie-Victoire de Douglas Hamilton Nous a exposé, par sa requête du sept juillet mil huit cent quatre-vingt, que, le vingt-un septembre mil huit cent soixante-neuf, dans Notre Château de Marchais (France), elle a été unie en mariage par le Maire de cette commune au Prince Héritaire, Notre Fils Bien-Aimé; que, conformément à l'Ordonnance Souveraine du vingt janvier mil huit cent soixante-trois, et par les soins du Président de Notre Conseil d'Etat, l'acte de ce mariage a été transcrit sur le Registre particulier de l'Etat Civil de Notre Famille et sur les registres de Notre Tribunal Supérieur; la Princesse Marie ajoute que le même jour elle a reçu, dans la chapelle de Notre Château de Marchais, le sacrement de mariage, mais que la nullité de ce mariage religieux a été prononcée à Rome par Décision de la Commission Cardinalice du trois janvier mil huit cent quatre-vingt, pour défaut de liberté dans le consentement qu'elle avait donné à ce mariage; et que cette Décision a déclaré en même temps que l'état et la filiation légitime du Prince Louis, Notre Petit-Fils Bien-Aimé, né le douze juillet mil huit cent soixante-dix, restaient intacts; en conséquence, la Princesse Marie Nous demande que le lien Civil contracté comme il a été rappelé plus haut soit également dissous au moyen d'une Ordonnance Souveraine rendue dans la forme habituelle de toutes celles qui régissent Notre Principauté, aux Lois de laquelle le Prince Héritaire devait rester soumis en quelque lieu qu'il contractât mariage; Notre Fils Bien-Aimé lui-même, par sa déclaration du vingt juillet de la présente année, s'est joint à la Princesse Marie pour réclamer de Notre Justice l'annulation de son mariage civil. Nous avons considéré, d'une autre part, que les actes du Saint-Siège n'ont pas cessé d'être entourés, dans Nos Etats, du plus profond respect et de la vénération de tous. Enfin l'avis des personnes

de grande sagesse que Nous avons consultées est que l'intérêt général et le bien de Notre peuple demandent que, par suite des circonstances, le Prince Héritaire, Notre Fils Bien-Aimé soit délié de tout lien conjugal.

A CES CAUSES ET MOTIFS,

Notre Conseil d'Etat entendu,

Conformément aux Lois de Notre Principauté et de Notre Autorité Souveraine,

Avons Ordonné et Ordonnons:

ARTICLE PREMIER

Le mariage civil contracté le vingt-un septembre mil huit cent soixante-neuf, dans Notre Château de Marchais (France), entre Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince ALBERT-HONORÉ-CHARLES GRIMALDI, Prince Héritaire de Monaco, Notre Fils Bien-Aimé, et Madame la Princesse MARIE-VICTOIRE DE DOUGLAS HAMILTON, est et demeure dissous à partir de ce jour;

Les effets qu'il aura produits jusqu'à la présente date sont maintenus, conformément aux articles 171 et 172 du Code Civil de Notre Principauté.

En conséquence, Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince LOUIS-HONORÉ-CHARLES-ANTOINE, issu dudit mariage, né le douze juillet mil huit cent soixante-dix, reste Fils légitime avec tous ses droits de succession Princièrre et de légitimité civile.

ARTICLE 2

La présente Ordonnance sera transcrite en marge de l'acte de mariage qui a été écrit, conformément aux prescriptions de l'Ordonnance Souveraine du vingt janvier mil huit cent soixante-trois, sur le registre particulier de l'Etat Civil de Notre Famille, sur les registres de Notre Tribunal Supérieur et partout ailleurs où besoin sera; elle sera promulguée et enregistrée à Notre Tribunal Supérieur, et publiée conformément aux prescriptions de

l'Ordonnance Souveraine du vingt-six novembre mil huit cent dix-sept.

Donné en Notre Château de Marchais, sous notre Sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire d'Etat, le vingt-huit juillet de l'an mil huit cent quatre-vingt et de Notre Règne le vingt-cinquième.

CHARLES.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat,
Ch^r VOLIVER.

NOUVELLES LOCALES

LL. AA. le Duc Wilhelm et le Prince Karl d'Urach-Wurtemberg, accompagnés de M. le Baron d'Oër-Egelborg, Chambellan de S. A. Madame la Duchesse, sont arrivés, vendredi dernier, au Château de Marchais.

C'est par erreur que nous avons annoncé les dates des 9 et 10 août courant pour les distributions des prix aux élèves des écoles communales. Ces cérémonies sont fixées, pour l'école primaire des garçons, à vendredi prochain 6 et, pour l'école primaire des filles, au lendemain samedi 7.

La distribution des prix au collège de la Visitation sera faite le mercredi 11 août; celle aux élèves du Pensionnat des Dames de Saint-Maur a lieu aujourd'hui mardi.

Mardi dernier a eu lieu, à l'église cathédrale de Monaco, en présence d'une nombreuse assistance, un service funèbre à la mémoire de M. Blanc, décédé le 27 juillet 1877.

A la suite d'un différend vidé à son avantage devant le Tribunal de la Justice de Paix, M. Brousse-Sangeorge a remis entre les mains de M. le Maire de Monaco, une somme de 25 francs pour le Bureau de Bienfaisance.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, dimanche, vers 5 heures du soir, dans les ateliers de menuiserie de M. Neri, aux Bas-Moulins. Une vingtaine de persiennes, empilées dans le passage qui sépare les ateliers de la propriété Ajani, et quelques autres ouvrages ont été brûlés ou endommagés. Le feu a été éteint en peu d'instants par MM. Marchisio, entrepreneur, qui avait, le premier, aperçu la fumée, Daverio, ouvrier de M. Neri, et Gaillardi, contre-maître.

M. le Directeur de la Police, accouru sur les lieux, a reconnu qu'il était inutile de recourir à d'autres mesures.

On présume qu'une allumette enflammée, jetée par un fumeur, aura communiqué le feu aux persiennes près desquelles se trouvaient quelques copeaux. La perte, évaluée à 4 ou 500 francs, est couverte par une assurance à la compagnie la *Providence*.

Le nombre des étrangers arrivés à Monaco pendant le mois de juillet 1880 a été de 13,948.

La Compagnie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée, de concert avec les autres compagnies de chemins de fer français, a soumis à l'homologation de l'autorité supérieure un *tarif commun* pour le transport, en petite vitesse, des marchandises d'une gare quelconque d'un réseau à toutes les gares des autres réseaux. C'est une importante simplification qui intéresse le public au plus haut degré et à laquelle nous ne pouvons trop applaudir: désormais on verra clair dans les tarifs.

Les taxes des nouveaux tarifs sont établies d'après la méthode belge: les prix totaux, calculés pour toutes les distances de 6 à 1,500 kilomètres, sont inscrits dans un barème. Les bases initiales de la taxation, par tonne et par kilomètre, sont respectivement, pour les cinq séries du tarif général, 16, 14, 12, 10 et 8 centimes. Elles s'appliquent jusqu'à 350 kilomètres pour les première et deuxième série, et jusqu'à 300 kilomètres pour les troisième, quatrième et cinquième série. Pour les parcours supérieurs, les taxes décroissent de 1 centime par chaque zone supplémentaire de 100 kilomètres, jusqu'aux limites respectives de 7, 6, 5, 4 et 3 centimes.

La sixième série comprend les marchandises de la quatrième classe du tarif général: de 1 à 40 kilog., 8 centimes; de 41 à 200 kilog., 4 centimes; de 201 à 1,500 kilog., 3 centimes par tonne et par kilomètre.

Les taxes sont calculées, à l'aide des distances réelles ou des distances légales, s'il en existe, sur l'itinéraire le plus direct reliant le point de départ au point d'arrivée.

C'est là une heureuse réforme, qui permettra enfin aux consommateurs de correspondre directement avec tous les marchands ou producteurs, et inversement sur toute l'étendue des réseaux français.

Un autre *tarif commun* est proposé également pour le transport, à petite vitesse, des paquets et colis emballés, pesant isolément 40 kilog. et au-dessous, suivant deux séries de prix (de 1 à 20 et de 20 à 40 kilog.) et d'après les zones avec lesquelles le public est déjà familiarisé par le tarif de la grande vitesse.

Les éponges de Monaco

C'est toujours avec curiosité qu'on entend parler des merveilles de la mer! Eternelle productrice, elle recèle, en ses insondables abîmes, des trésors inconnus ou sur lesquels la science n'a pu émettre encore que des appréciations très diverses. Nous avons eu déjà l'occasion de formuler maintes fois ces idées, notamment l'an dernier à propos de plusieurs pêcheurs de corail venus ici pour exploiter le port de Monaco; le scaphandrier employé à la construction des nouveaux bâtiments de l'usine à gaz, ayant exploré la rade, ces jours-ci, dans les rochers qui avoisinent le tir au pigeons, et ayant pêché une certaine quantité d'éponges et des coquilles nacrées, nous permet de revenir aujourd'hui sur ce sujet intéressant des produits maritimes de la Principauté.

Les éponges pêchées par le scaphandrier appartiennent à l'espèce commune à la Méditerranée; presque toutes tenaient attachées à d'énormes huîtres fixées aux rochers; comme elles sont petites et inégales, il est permis de supposer que le voisinage du port, où la pureté des eaux est forcément altérée, empêche leur croissance, et qu'au large on en

trouverait de dimensions ordinaires, la profondeur seule de la mer pourrait être un obstacle à cette pêche; en effet, à l'entrée du port, elle atteint parfois 60 mètres.

De longues discussions ont été agitées dans le monde savant, sur la question de savoir si l'éponge, être organisé, aquatique, doit être classée comme animal ou comme végétal; nous ne suivrons pas les opinions extrêmes d'Aristote, de Pline, de Dioscoride, d'Erasmus, les découvertes de Trembley, Peyssonnel, Guettard *e tutti quanti*, les travaux de Grant, de Lamouroux, de Cuvier, de Blainville. Disons simplement que tous sont d'accord pour reconnaître la nature animale de l'éponge. A première vue, l'éponge présente des formes très variables et presque toujours irrégulières: des tubes, des vases, des globes, des arbustes, des éventails, etc. En l'étudiant, on y reconnaît, d'une part, une matière animale très fugace; de l'autre, une charpente fibreuse et des particules cristallines qui la solidifient et qui sont quelquefois la seule partie conservable. Cette charpente forme une sorte de feutrage composé de nombreuses fibres anastomosées entre elles dans tous les sens.

Quant à la matière animale, elle se présente sous l'apparence d'une matière gélatineuse et gluante qui imprègne l'éponge, à l'état vivant, d'une sorte de gangue, très facilement destructible.

« La grosseur des éponges, dit M. P. Gervais, l'homogénéité de leur structure, la simplicité de leurs actes, tout porte à penser qu'elles sont plutôt des agrégations d'individus isolés. »

Grant, déjà cité, admet, lui, que les éponges sont ovipares. On remarque sur la surface des éponges des trous de forme variable, mais le plus souvent arrondis, et l'on avait pensé que ces trous servaient à la masse spongieuse à prendre sa nourriture et à rendre ses excréments.

Grant a reconnu que ces organes étaient seulement des orifices de sortie, et que l'eau des courants qu'on en voit sortir y entre par d'autres trous qui sont les pores. Le courant continue tant que dure la vie de l'animal, et il emporte avec lui les particules de matière fécale, et souvent de petites masses ovalaires, ou œufs, dont le développement entier fait éprouver à ces animaux diverses modifications dans leurs couleurs et la nature de leurs tissus.

Les œufs une fois pondus, on les voit venir à la surface ou errer au milieu du liquide, par un mouvement lent et sans saccades, ce qui les distingue de beaucoup d'infusoires. Ce sont alors de vraies larves d'éponges, ayant à leur partie antérieure une multitude de petits cils, qui paraissent être leurs organes de progression. Bientôt ils cessent de s'agiter et vont se fixer dans les endroits abrités de la lumière. Ils s'épanouissent ensuite, et comme ils sont nombreux dans une même circonscription — un centimètre cube d'éponge en contenant jusqu'à un millier — ils ne tardent pas à se rencontrer, et le contact leur fait perdre leur régularité, qui, d'ailleurs, commençait déjà à s'altérer; c'est ainsi qu'ils deviennent réellement amorphes. Ces œufs ou gemmes mobiles paraissent surtout destinés à opérer la multiplication des éponges pendant la belle saison. LAROUSSE.

Les usages ordinaires de l'éponge sont assez connus pour que nous n'ayons pas besoin d'en faire une description.

Les éponges se trouvent sous presque toutes les latitudes, elles varient par le nombre des espèces et le volume des individus; très abondantes dans les pays chauds, où elles acquièrent jusqu'à 80 centimètres de hauteur sur 1 mètre 1/2 de diamètre, elles deviennent rares, plus petites et moins variées dans les régions tempérées et froides.

Comme le corail, les éponges existent en assez grande quantité sur notre littoral; elles n'y font cependant pas l'objet d'une pêche assidue: cela tient sans doute aux périlleuses et profondes anfractuosités des rochers qui forment chez nous le rivage de la Méditerranée.

Aristote distinguait trois sortes d'éponges *usuelles*; les premières d'une substance lâche; les secondes d'un tissu serré, les troisièmes plus fines, plus compactes, plus fortes, dites *achillées*. Nous avons donné récemment quelques détails sur la pêche des éponges. (Voir le numéro du *Journal de Monaco* du 13 juillet dernier.)

L'éponge a donné lieu à plusieurs locutions passées en proverbes: *Boire comme une éponge*, indique des habitudes d'intempérance; *Presser l'éponge*, mettre à contribution, faire payer à quelqu'un tout ce qu'il peut payer; *Passer l'éponge*, pardonner, vouer à l'oubli:

Sur les noires couleurs d'un si triste tableau,
Il faut *passer l'éponge* ou tirer le rideau.
CORNEILLE.

Portant d'une main l'éponge de l'oubli et de l'autre le burin de la gloire, la vérité efface sous nos yeux les caractères du prestige et grave, pour la postérité, les seuls traits qu'elle doit consacrer.
BUFFON.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Saint-Raphaël. — On annonce comme très prochaine la reprise des travaux d'agrandissement du port. Ces travaux sont suspendus depuis près d'un an,

Grasse. — Les usines de parfumerie de cette ville ont commencé, depuis une dizaine de jours, le travail du jasmin. La récolte s'annonce comme satisfaisante.

Les fabriques de conserves de tomates sont également en pleine activité. Chaque jour, de longues files de charrettes venant d'Antibes apportent aux diverses usines le produit de la cueillette de la veille. Les planteurs comptent, cette année, sur un bon rendement, qui les dédommagera un peu des mécomptes causés par les précédentes récoltes.

Cannes. — Le dimanche 25 juillet, un accident qui aurait pu prendre des proportions formidables est arrivé à l'usine à gaz. Deux ouvriers étaient montés, pour y travailler, sur le fond d'un gazomètre qu'on croyait complètement vide. Ils eurent la mauvaise idée, pour pratiquer des trous dans une plaque de carton, d'introduire dans le gazomètre une tige de fer rougie au feu; l'appareil contenait encore quelques mètres cubes de gaz qui s'enflammèrent aussitôt; le gazomètre n'éclata heureusement pas; mais il s'enleva entre ses montants pour retomber presque immédiatement, tandis qu'un jet de flamme s'élançait, par la vanne entr'ouverte; les ouvriers furent précipités sur le sol: ils avaient la figure et les bras cruellement brûlés.

Nice. — *Régates internationales de 1880-81.* — La Méditerranée donne une véritable primeur. C'est le « Programme sommaire des régates internationales de voyage 1880-1881 », sous le haut patronage de M. le Président de la République française, de LL. MM. les rois Humbert, Alphonse XII, Don Luiz I^{er} et de LL. AA. R. et S. M^{rs} le prince de Galles et M^{rs} le prince de Monaco.

PREMIÈRE RÉGATE DE VOYAGE
18 Octobre 1880.

PRIX DE LISBONNE. — 5,000 fr. et un objet d'art offert par S. M. Don Luiz. — Pour yacht de tout tonnage et de tout pays. (Règlement du Yacht-Racing-Association.) Parcours de Lisbonne à Gibraltar.

1^{er} Novembre 1880

PRIX DE GIBRALTAR. — Mêmes conditions. — Par-

cours de Gibraltar à Alger. — Objet d'art offert par le Yacht-Racing-Association.

15 Novembre 1880.

PRIX D'ALGER. — Mêmes conditions. — Parcours d'Alger à Ajaccio. — Objet d'art offert par M. le Président de la République française.

1^{er} Décembre 1880

PRIX D'AJACCIO. — Mêmes conditions. — Parcours d' Ajaccio à Gènes.

15 Décembre 1880

PRIX DE GÈNES. — Mêmes conditions. — Parcours de Gènes à Monaco. — Objet d'art offert par S. M. le roi d'Italie.

15 Janvier 1881

PRIX DE MONACO. — Mêmes conditions. — Parcours de Monaco à Cannes. — Objet d'art offert par S. A. S. M^{rs} le Prince de Monaco.

Et au mois de mars: régates internationales de Nice.

Les principales villes maritimes ont prévenu le Comité qu'elles feraient coïncider leurs fêtes et régates locales avec la présence, sur leurs rades, des yachts de plaisance engagés pour les régates de voyage.

Les objets d'art ou coupes d'honneur sont gagnés par le yacht arrivant premier sans *allégeance*.

Le dernier jour de la réunion nautique, le départ de chaque port aura lieu avant la nuit, et les coureurs, avant de prendre le large, devront suivre une piste circulaire limitée par trois bouées; l'arrivée au port désigné se fera également de jour.

Les commissaires des courses auront pleins pouvoirs pour s'entendre avec les autorités, ainsi qu'avec les cercles nautiques, pour régler les questions de détail. Ils suivront les régates en steam-yacht, afin d'assurer les moyens de sauvetage; la régularité des courses est de prendre toute détermination d'urgence en appliquant le règlement du « Yacht-Racing-Association. »

Il a été admis qu'une pénalité d'allégeance serait imposée au yacht ayant gagné deux régates successives.

Le rendez-vous sera donné à Lisbonne la première semaine d'octobre, par les soins du Yacht-Club de Portugal, dont S. M. Don Luiz est commodore.

COMITÉ D'ORGANISATION

Portugal. — M. le comte de Villa-Réal, président du R. Y. C. de Lisbonne.

Angleterre. — M. le marquis d'Exeter, commodore du « Yacht-Racing-Association »; Colonel Fitzroy Clayton, du « Royal Squadron. »

Italie. — Comte San Martino, du R. Y. I.; prince Rospigliosi, du R. Y. C. I.

France. — Victor Béchar, vice-président du Cercle Nautique de la Méditerranée et des Régates de Nice; F. Rodrigues-Henriques, du Cercle de la Voile, commissaire des Régates de Nice; comte d'Estampes, du « Royal Albert Yacht Club ».

On fait espérer qu'une seconde régata de voyage (retour) partira de Nice après les courses internationales, et se dirigera sur Saint-Raphaël, Marseille, Carthagène, Gibraltar, Cadix, Lisbonne, Cherbourg et Portsmouth.

Villefranche. — Un douloureux événement a péniblement impressionné les habitants de Villefranche.

Lundi 26 juillet, vers 5 heures du matin, on a trouvé sur le rivage, au-dessous du palais de la Marine, le cadavre du nommé Michel O'Brien, soldat fusilier à bord de la frégate anglaise *Invincible*, natif de Londres, âgé de 27 ans. La mort paraissait remonter à deux ou trois heures et être la suite d'un accident; on présume qu'en voulant descendre les escaliers aboutissant au quai, il aura glissé et se sera précipité sur les rochers qui bordent la mer. Il avait une blessure béante au crâne et une forte contusion à la cuisse droite: la mort a dû être instantanée.

Ce marin appartenant à la religion catholique, ses

obsèques ont eu lieu à l'église de Villefranche.

Le cortège était précédé d'un piquet de soldats en armes, puis venaient la musique du vaisseau amiral *Alexandra* et le clergé paroissial. La bière était placée sur un affût de canon et trainée par des marins. Venaient ensuite des détachements de soldats et de marins, avec les officiers du bord en grande tenue.

Pendant toute la durée de la cérémonie funèbre, les navires mouillés en rade de Villefranche avaient mis leurs pavillons en berne.

— L'escadre anglaise de la Méditerranée a appareillé mardi, à 3 heures. Après avoir quitté la rade de Villefranche, elle est revenue au mouillage, sauf deux avisos qui sont restés en vue de Nice.

A 7 heures du soir, l'ancre était définitivement levée, et les six navires composant l'escadre (à l'exception du *Condor*, qui est parti la veille pour Malte) se dirigeaient vers Hyères et Toulon.

Naples. — *L'Italie* du 27 juillet dernier donne quelques détails curieux sur la secousse de tremblement de terre ressentie la semaine dernière à Naples.

Une première et légère secousse avait été ressentie, dit-elle, avant-hier matin. A 6 h. 45, il y en a eu une seconde un peu plus forte.

Peu de personnes s'en aperçurent.

Hier, à 3 h. 45 du matin, il y en a eu une troisième plus forte et plus prolongée, qui a réveillé les 500,000 habitants de l'heureuse Naples.

Le professeur Palmieri a fait aux journaux la communication suivante:

« Hier soir, à 9 h. et demie, les appareils sismiques de l'observatoire vésuvien et de l'observatoire de l'Université se montrèrent sensiblement inquiets: dans le cours de la nuit, on a enregistré plusieurs secousses, qui la plupart ont passé inaperçues à Naples, mais qui ont été plus fortes et par conséquent plus sensibles à Forio d'Ischia et dans quelques localités au bas du Vésuve.

« Vers le point du jour, les légères ondulations du sol ont atteint le maximum par une secousse ondulatoire d'est à l'ouest, de la durée de cinq secondes.

« Le Vésuve a eu dans la nuit une phase d'accroissement d'activité.

« Les télégrammes reçus jusqu'à présent m'apprennent que ces légères commotions se sont limitées aux localités autour du Vésuve et qu'elles se sont peu étendues dans la campagne.

« La fête de Sainte-Anne a fait penser au tremblement de terre du 26 juillet 1805; mais ce tremblement de terre a eu pour centre les Appennins, et nous l'appelons tremblement de terre d'Isernia.

« Quoique les appareils ne soient pas entièrement tranquilles, ils paraissent cependant indiquer une période de calme. »

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*.)

Nous voici dans la saison des distributions de prix et des fêtes universitaires. Les collégiens vont partir en vacances, tout comme MM. les sénateurs et MM. les députés, les uns chargés de couronnes, les autres ne portant rien, à l'instar des pages de Malborough, mais tous joyeux de quitter les bancs de la classe pour la vie libre en famille, d'échanger le *Gradus ad Parnassum* pour le fusil de chasse ou la ligne du pêcheur, et d'échapper à la discipline scolaire. C'est l'école buissonnière qu'on va faire pendant deux mois, et je vous assure que cette école-là est bénie de la jeune France!...

La cour d'assise de la Seine a terminé sa session en condamnant à mort une brute du nom de Menesclou, qui avait tué et dépêché une pauvre petite fille de six ans. Menesclou sera-t-il exécuté? J'en doute. La peine capitale me semble virtuellement abolie dans une ville où Moyaux, l'immonde assassin de sa fille, a pu trouver des circonstances atténuantes et être envoyé au baignoire au lieu de l'être à la guillotine.

Si tant de crimes se commettent à Paris, ce n'est cependant pas faute d'y entendre, par les rues, de la musique, et vous savez que la musique a la prétention d'adoucir les mœurs. Des concerts payants viennent d'être organisés dans le jardin du Palais-Royal avec le plus vif succès, et il est question d'en donner dans d'autres jardins, notamment au square Montholon.

D'autre part, le théâtre du Château-d'Eau s'est transformé, pour l'été, en opéra populaire et interprète la plupart des opéras du répertoire italien. A ceux qui n'aiment point la musique, il manque un sens: je serais presque tenté de dire que ce sens est incomplet chez ceux qui le possèdent, s'ils n'aiment point la musique italienne. Ceux qui n'aiment point « le serment des poignards » des *Huguenots*, l'air de « grâce » de *Robert*, la « prière » de *Moïse*, sont de grands profanes; mais plus déshérités encore sont ceux qui restent froids en face des magnificences de la musique des Donizetti, des Bellini, des Rossini, des Verdi. Où trouver de plus beaux airs, de plus adorables mélodies, une entente plus complète de l'art de faire rendre à la musique ce qu'on veut qu'elle exprime, que dans les œuvres de ces maîtres?

Les frères Ricci, dont le théâtre du Château-d'Eau va faire connaître au public populaire la charmante partition de *Crispin et la Commère*, si applaudie par les dilettantes naguère à la salle Ventadour, ont aussi un nom qui marquera dans les fastes musicales italiennes de notre époque.

Il y a une anecdote, liée dans mon souvenir à la personne des frères Ricci, qu'il faut que je vous conte :

C'était en 1842, à l'époque du mariage du roi Victor-Emmanuel. Ce prince, en fait de musique, n'aimait que celle du canon. Federico Ricci avait été chargé de composer une cantate sur des paroles du marquis Negroni, de Gènes, à l'occasion des fêtes du mariage. Cette cantate devait être chantée dans un jardin, et le roi, arrivé de la veille à Gènes, avait voulu visiter incognito ce jardin. Il l'avait trouvé vide, froid: à son sens, rien ne l'animait.

— Vous me mettez là un bassin et des jets d'eau, avait-il dit au grand écuyer comte Saluzzo.

Ce dernier avait fait part à Ricci du désir du roi.

— Mais Sa Majesté n'y pense pas, dit le maestro, et ma musique comment l'entendra-t-on?

Le comte Saluzzo répondit que le roi aimait la vue des eaux jaillissantes et qu'il fallait se soumettre. Vingt ouvriers sont de suite requis, et voici, en une nuit, le jardin pourvu de jets d'eau et de bassins! Que fit Ricci? Il alla clandestinement acheter des éponges et les fit placer de telle sorte, que l'eau, en tombant sur elles, ne fit plus aucun bruit.

La cantate fut chantée: on l'entendit. Le roi se contenta de dire à Ricci :

— *Bella musica, ma dolcissima, maestro!*

— *Sicuro!* répondit le compositeur.

Le prince de Galles est, en ce moment, incognito à Paris, défiant les investigations des reporters et fuyant les charges de sa grandeur. Le prince se propose d'assister aux courses de Deauville et de se rendre de là à Biarritz.

La saison s'annonce très brillante sur le *watering-place* normand, le pendant d'été de Monaco l'hiver. La princesse de Sagan, la marquise de Gallifet, la vicomtesse de Courval, la baronne de Poilly, la duchesse de la Trémoille, la duchesse de Fezensac, la comtesse de Montebello et toute quantité y luttent déjà de distinction, d'élégance et de beauté.

Pour les bains de mer, nos mondaines adoptent des costumes d'un raffinement de luxe inimaginable. Croyez-vous, à ce propos, qu'il y a des corsets spéciaux pour le bain destinés à corriger aux yeux des promeneurs de la plage les formes imparfaites?

Pour les chapeaux, autant de têtes, autant de formes. L'anarchie la plus complète règne en matière de coiffure, et la mode laisse à chaque visage la faculté de s'orner à son avantage. La coiffure a toujours joué un rôle considérable dans la toilette féminine. Elle a souvent exprimé des sentiments très complexes. Au XVIII^e siècle, elle avait pris l'importance mystérieuse d'un salem oriental. Les femmes, à l'aide de leur coiffure, se faisaient merveilleusement comprendre. On n'a pas idée de tout ce que le génie féminin a obtenu par ce système télégraphique de la coiffure à la *Belle-Poule*. On arrangeait la mâture de la frégate à l'aide de signaux, qui, semblables aux signaux de la mer, avaient tous leur signification.

On a très judicieusement observé combien, au théâtre, la douleur des femmes a subi de changement, grâce à l'ordonnance des coiffures. Jadis une femme à plaindre dénouait sa coiffure, et l'on voyait tout à coup ses cheveux flotter en désordre sur ses épaules. Cela voulait dire: j'ai perdu mon peigne et celui que j'aime, je suis folle, ou bien l'on veut m'arracher mon enfant; selon la circonstance, le public comprenait, il était satisfait. Maintenant le désespoir s'exprime autrement; les cheveux épars sont passés de mode; d'autres chignons ont amené d'autres pleurs. Les postiches ont révolutionné le désespoir classique. Voyez-vous, en effet, la scène, sous prétexte de larmes et de deuil, jonchée de fausses nattes et de faux crépons?...

BACHAUMONT.

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

Conformément au règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des salons n'est accordée qu'aux personnes munies de cartes.

L'entrée des salles de jeu est interdite aux habitants de la Principauté. Elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

Les cartes d'admission sont délivrées au Secrétariat du Casino.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 26 Juillet au 1^{er} Août 1880

GOLFE JUAN.	b. la Fortune, fr., c. Monte,	sable.
ID.	b. le Charles, id., c. Allègre,	id.
ID.	b. Marie-Claire, id., c. Musso,	id.
ID.	b. Six-Sœurs, id., c. Sève,	id.
ID.	b. St-Pierre, id., c. Giraud,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ID.	b. Divine-Providence, id., c. Fochon,	id.
ID.	b. Thérésine, id., c. Bluat,	id.
ID.	b. Virginie, id., c. Isoard,	id.
ID.	b. l'Eclaireur, id., c. Jovenceau,	id.
ID.	b. St-Joseph, id., c. Raybaud,	id.
MARSEILLE.	b. St-Vincent, id., c. Girard,	briques.
GOLFE JUAN.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	sable.

ID.	b. Six-Sœurs, id., c. Sève,	id.
ID.	b. la Fortune, id., c. Monte,	id.
ID.	b. le Charles, id., c. Allègre,	id.
ID.	b. St-Pierre, id., c. Giraud,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ID.	b. Divine-Providence, id., c. Fochon,	id.
ID.	b. l'Eclaireur, id., c. Jovenceau,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ID.	b. St-Joseph, id., c. Raybaud,	id.
ID.	b. Marie-Claire, id., c. Musso,	id.
ID.	b. le Var, id., c. Jaume,	id.
ID.	b. Six-Sœurs, id., c. Sève,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	sable.

Départs du 26 Juillet au 1^{er} Août 1880

GOLFE JUAN.	b. la Fortune, fr., c. Monte,	sur lest.
ID.	b. le Charles, id., c. Allègre,	id.
ID.	b. Marie-Claire, id., c. Musso,	id.
ID.	b. Six-Sœurs, id., c. Sève,	id.
ID.	b. St-Pierre, id., c. Giraud,	id.
ID.	b. Divine-Providence, id., c. Fochon,	id.
ID.	b. Thérésine, id., c. Bluat,	id.
ID.	b. Virginie, id., c. Isoard,	id.
ID.	b. l'Eclaireur, id., c. Jovenceau,	id.
ID.	b. St-Joseph, id., c. Raybaud,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	sur lest.
ID.	b. Six-Sœurs, id., c. Sève,	id.
ID.	b. la Fortune, id., c. Monte,	id.
ID.	b. le Charles, id., c. Allègre,	id.
ID.	b. St-Pierre, id., c. Giraud,	id.
ID.	b. Divine-Providence, id., c. Fochon,	id.
ID.	b. l'Eclaireur, id., c. Jovenceau,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ID.	b. St-Joseph, id., c. Raybaud,	id.
ID.	b. Marie-Claire, id., c. Musso,	id.
ID.	b. le Var, id., c. Jaume,	id.
ID.	b. Six-Sœurs, id., c. Sève,	id.

PHARMACIE ANGLO-FRANÇAISE

MONACO-CONDAMINE

SIROP ET PATE PECTORALE DE KAROUBA

P.-A. MURATORE, Pharmacien-Chimiste

Ces deux excellentes préparations se recommandent par leur efficacité certaine dans la toux, rhumes, catarrhes, bronchites, etc., etc.

Prix du flacon: 2 fr.; la boîte: 1 fr. 25.

Dépôts: A Paris, Fabre, 15, rue de la Verrerie. A Marseille, Pharmacie Centrale. A Nice, Rostagni, Pharmacien-Droguiste.

Leçons de Piano. - M^{me} Pauline Cioco.

Rue de l'Eglise, 4, Monaco.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DES EAUX MINÉRALES

DES BAINS DE MER ET DES STATIONS HIVERNALES

(Établissements d'hydrothérapie, maisons de santé)

de la France et de l'Étranger

HISTORIQUE, PITTORESQUE, BIOGRAPHIQUE, ANECDOTIQUE & SCIENTIFIQUE

par M. Émile BADOCHÉ

Avec les Concours de célébrités médicales pour la partie scientifique

Boulevard de Strasbourg, 10, Paris

PRIX: 5 FRANCS

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1880

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres).

Juillet	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL					
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir								
	25	763.9	764.5	763.5	762.6	762.2	25.2	28.8	26.1	25.2				24.2	77	SSE	beau	
26	62.5	62.3	61.2	59.1	59.1	25.1	27.6	26.2	25.2	25.1	71	SE, s. SO fort	très beau					
27	57.5	57.9	57.3	56.5	57.1	25.2	27.2	25.8	26.2	24.6	79	SO	id.					
28	58.9	59.3	59.2	58.6	59.2	25.3	28.2	25.6	24.6	24.6	75	id.	id.					
29	60.3	60.7	60.2	60.1	60.2	24.8	27.5	26.2	25.1	24.2	76	SO faible	id.					
30	60.5	60.7	59.6	58.3	58.5	24.5	27.6	27.4	25.3	25.2	78	id.	t. beau, s. nuag. ép.					
31	57.8	57.2	55.4	54.6	55.4	25.4	28.4	29.6	28.4	25.6	66	SE, s. SO fort	nuages épars					
DATES											25	26	27	28	29	30	31	
Températures extrêmes											Maxima	29.1	28.1	27.5	28.2	27.8	28.7	30.7
											Minima	21.4	21.3	23.2	21.2	20.3	23.2	22.3

Résumé des observations météorologiques du mois de Juillet 1880

Pression barométrique moyenne	761 ^{mm} 9
" maximum absolu (le 19)	66 ^{mm} 5
" minimum absolu (le 31)	54 ^{mm} 6
Différence	11 ^{mm} 9
Température moyenne de l'air	25° 5
" maximum absolu (le 31)	30° 7
" minimum absolu (le 2)	17° 3
Différence	13° 4
Humidité relative moyenne	73
Vents régnants, S O	
Nombre de jours très beaux	19
" beaux	10
" voilés	2
" de pluie	
Pluie tombée	